



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 09/03/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230308-128444-DE-1-1

**Séance du mercredi 8 mars
2023
D-2023/55**

Date de mise en ligne : 10/03/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 8 mars 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Le maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame Claudine BICHET de 16H23 à 16H25

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent à partir de 15h32

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

Absents :

Mme Béatrice SABOURET, Mme Alexandra SIARRI, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Fabien ROBERT, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, Mme Pascale ROUX, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI,

**Bordeaux rue Malbec. Déclassement des parcelles CX 199 ,
201 et 206. Délibération modificative. Décision**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux est propriétaire d'un ensemble immobilier bâti situé rue Malbec à Bordeaux composé de trois parcelles cadastrées section CX 199, 201 et 206 pour une contenance de 1 645 m².

Ces biens ont été acquis en 1977, 1978 et 1984 pour un projet d'aménagement de parking et d'un espace vert ouvert au public.

Du fait de cette affectation l'immeuble relève conformément aux dispositions de l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques du domaine public de la ville de Bordeaux.

Par délibération n°2022/178 en date du 7 juin 2022 le Conseil municipal a décidé le déclassement partiel de ces parcelles préalablement à leur cession. Or, cette délibération ne portant que sur une partie de la propriété d'origine, il y a lieu de modifier la délibération 2022/178 du 7 juin 2022, afin de déclasser la totalité des emprises cédées, issues des parcelles CX 199, 201 et 206, pour une superficie totale de 1377 m².

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de la ville de Bordeaux

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1311-1 et L 2121- 29 et suivants

VU les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et L 3211-14

VU la délibération D-2022 /178 du Conseil municipal de Bordeaux en date du 7 juin 2022 reçue en préfecture le 8 juin 2022

Nous vous demandons Mesdames Messieurs de bien vouloir :

- Décider le déclassement du domaine public communal des parcelles entières cadastrées section CX 199p, CX 201 et CX 206 situées rue Malbec à Bordeaux pour une contenance totale d'environ 1377 m²

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 mars 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET



COMMUNE DE BORDEAUX

IMMEUBLE SIS, 112 RUE MALBEC
CESSION PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX
AUX SOCIETES KAUFMAN AND BROAD ET VILLOGLIA

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION	SERVITUDE
CX	190	720 M ²	200 M ²	200 M ²
	200	167 M ²	100 M ²	100 M ²
	200	500 M ²	500 M ²	500 M ²
TOTALS		1487 M ²	1300 M ²	1300 M ²

• Segments de passage de parcelles, de servitudes et de plan de site à l'initiative au profit de la Commune de Bordeaux

OBJET DU PLAN
LE SERVICE FONCIER
BORDEAUX LE 1.06/05/2022

Objet: AF cession

MARQUE DE CADASTRE: MONTPELIER

EMPREINTE: 2022/78 DIVS

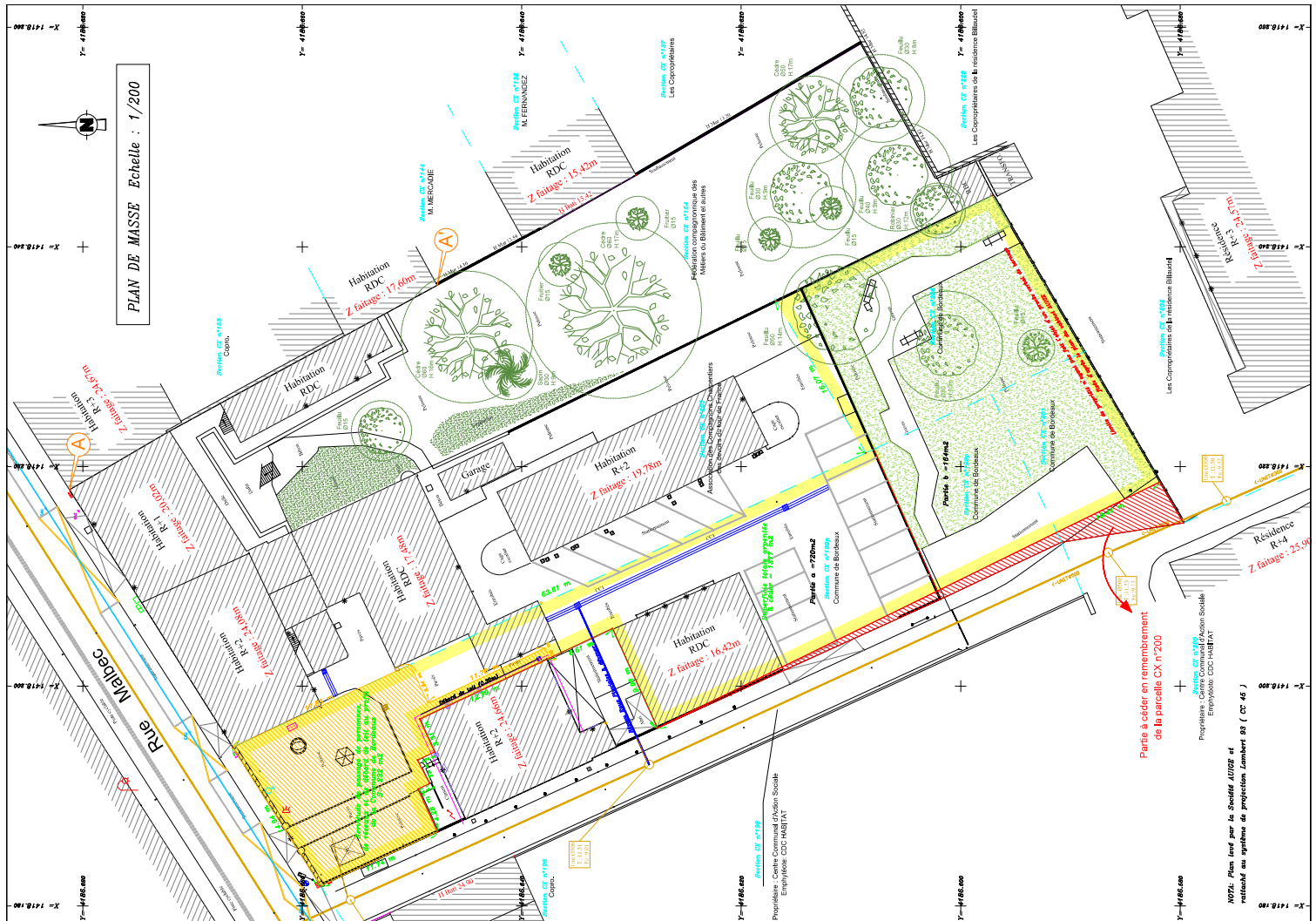
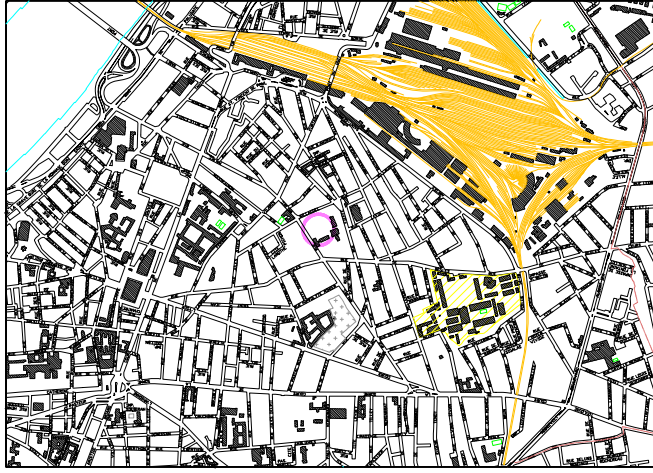
COMMISSION: 415

EMPREINTE: 2022/78 DIVS

COMMISSION: 415

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000



PLAN DE MASSE Echelle : 1/200

Partie à céder en remembrement de la parcelle CX n°200

Propriétaire: Commune de Bordeaux
Entreprise: CDC MALBEC

NOTA: Plan livré par la Société ALUZE et restitué au système de projection Lambert 83 (CX 46)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de Publicité : 08/06/2022
Reçu en Préfecture le : 08/06/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-
20220607-123530-DE-1-1
certifié exact.

Séance du mardi 7 juin 2022
D-2022/178

Aujourd'hui 7 juin 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H48 à 16H05

Le maire quitte la séance de 16H04 à 16H05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Bernard L BLANC présent à partir de 14h48, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 15h00

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Pascale ROUX.

Bordeaux. Rue Malbec Désaffectation, Déclassement des parcelles cadastrées 063 CX 201 et 206. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un ensemble immobilier bâti, sis rue Malbec à Bordeaux (33000), composé de trois parcelles cadastrées section CX 199, 201 et 206 pour une contenance approximative de 1 645 m².

Ces biens ont été acquis en 1978 et 1984 pour un projet d'aménagement de parking et d'un espace vert ouvert au public

Du fait de cette affectation l'immeuble relève conformément aux dispositions de l'article L 2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, du domaine public de la Ville de Bordeaux.

Aussi préalablement à sa cession, il convient de procéder à la constatation de la désaffectation et au déclassement dudit bien.

La désaffectation matérielle est effective ainsi qu'il résulte d'un constat effectué par Maître Casimiro, huissier de justice à Bordeaux, en date du 1er juin 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et L 3211-14 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le constat établi par Maître Casimiro, huissier de justice, à Bordeaux, en date du 1er juin 2022 ;

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider le déclassement des parcelles cadastrées CX 199p, 201 et 206, situées rue Malbec à Bordeaux, pour une superficie approximative de 657 m².

ADOPTÉ A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 juin 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET